

## Dans les ministères on boucle déjà les valises

**GOVERNEMENT.** Une vraie débandade ! A moins d'un an des élections, nombre de conseillers ministériels ou élyséens s'envolent vers des postes plus sûrs ou le privé.

**L'HEURE DE LA SORTIE** a sonné dans les ministères, à Matignon et à l'Elysée. Depuis le début de l'été, près d'une cinquantaine de conseillers ont quitté les allées du pouvoir. Normal à quelques mois de la fin d'un mandat présidentiel ? Certes. Sauf que la vague de départs est bien plus précoce que lors de la présidence Sarkozy qui n'avait pris toute son ampleur qu'au premier trimestre 2012 (voir infographie ci-dessous).

Augure d'une déroute annoncée aux prochaines présidentielle et législatives ? « Ces gens fournissent un travail colossal et sacrifient leur vie de famille. C'est légitime qu'ils aient envie de saisir les postes intéressants qui se présentent », relativise un conseiller toujours en poste. D'autant plus que les dernières grandes réformes du quinquennat (loi Travail et loi Biodiversité) ayant été promulguées, l'agenda des ministres et de leurs conseillers d'ici à mai prochain est loin d'afficher complet...

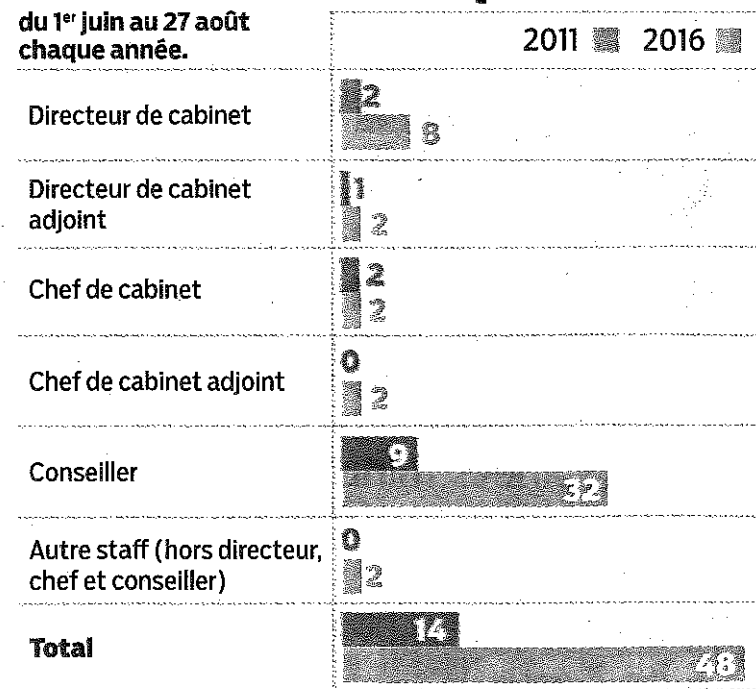
Pourtant, « faire du cabinet » n'est plus le sésame qu'il représentait au temps où l'Etat était encore tout-puissant. Le moindre interventionnisme de la puissance publique conjugué aux multiples plans d'économies a réduit les postes au sein de la fonction publique... et avivé la concurrence entre hauts fonctionnaires. Une provision pour les aides au retour à l'emploi de 1,85 M€ a même été constituée dans le budget de l'Elysée. Elle est destinée aux agents contractuels qui ne sont pas assurés d'un reclassement

dans la fonction publique. Bien sûr, pour les conseillers à haute responsabilité, la reconversion est plus simple : Thierry Lataste (62 ans), le dircab de l'Elysée, a été nommé haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Une très belle fin de carrière ! Jérémie Pellet, conseiller pour le financement de l'économie à Matignon, a rejoint l'Agence française de développement comme directeur général délégué. Beau tremplin pour cet ancien de BNP Paribas de 36 ans...

En revanche, Claire Waysand

(47 ans), pourtant première femme à diriger le cabinet d'un ministre des Finances (Michel Sapin), s'est fait souffler la prestigieuse direction du Trésor pour n'avoir pas fait l'ENA et a dû se « contenter » de l'inspection des finances grâce au tour extérieur (nomination politique). Malgré ses années passées comme directeur de cabinet de Stéphane Le Foll au ministère de l'Agriculture, Philippe Manguin (52 ans) nouveau président de l'Institut national de la recherche agronomique n'a pas reçu le meilleur accueil : sa nomination a provoqué une bronca des ingénieurs agronomes, qui crient au parachutage politique.

### TROIS FOIS PLUS DE DÉPARTS QU'EN 2011



### Reconversions sous contrôle

Il reste les transferts vers le privé. A tout juste 37 ans, Hugo Richard, ancien chef adjoint de cabinet de Jean-Yves Le Drian à la Défense, est devenu directeur des affaires publiques de la coentreprise Airbus Safran Launchers (aérospatial). Au printemps, Laurence Boone, conseillère à l'Elysée, est partie chez l'assureur Axa tandis que Jean-Jacques Barberis, incarnation pourtant de la jeune garde de Hollande, a rejoint une filiale du Crédit agricole. Mais, depuis 2009, ces reconversions sont sous surveillance. Une commission de déontologie contrôle le pantouflage, notamment le risque qu'un conseiller travaille dans une entreprise dont il avait la responsabilité au sein des cabinets. Un garde-fou imparfait puisque cette commission n'a qu'un rôle consultatif, mais une précaution qui ne facilite pas, pour les conseillers, la « vie d'après ».

JANNICK ALIMI ET CAMILLE MORDELET

@JannickAlimi1  
@CMordelet

LP/Simon Auffret.Tanguy de l'Espinay.

le Parisien  
28/08/2016

# Baisse de l'impôt: le gouvernement divisé

Bercy et Matignon s'affrontent sur l'ampleur et la nature d'un nouveau geste fiscal en faveur des ménages

*Le Monde 27/08/2016*

La deuxième estimation des comptes nationaux trimestriels publiée vendredi 26 août par l'Insee confirme trait pour trait la première, parue fin juillet: à savoir la panne de croissance enregistrée par l'économie française au deuxième trimestre. L'acquis de croissance à la fin du mois de juin est de 1,1 %. Pour autant, le gouvernement, à l'inverse de plusieurs organismes économiques, se refuse à réduire la voilure. « Nous sommes sur cet objectif de 1,5 % [de croissance] pour 2016, aussi pour 2017 », a réaffirmé le premier ministre, Manuel Valls, interrogé jeudi sur RMC-BFM-TV.

Les enquêtes de conjoncture publiées jeudi par l'Insee sont, de ce point de vue, plutôt rassurantes. Elles semblent confirmer que l'« accident de parcours » du deuxième trimestre tenait en partie à des facteurs conjoncturels. Le climat des affaires, cependant, reste incertain. Le chiffre de 1,5 % de croissance réaffirmé dans le programme de stabilité transmis au printemps à Bruxelles se situe désormais dans le haut de la fourchette; la Commission européenne, pour sa part, table sur 1,3 % en 2016.

Bercy n'envisage pourtant pas de le réviser à la baisse. Ce que corrobore le ministre des finances, Michel Sapin, joint par *Le Monde*. « Rien de neuf dans les conséquences que nous en tirons: cela ne remet pas en cause le 1,5 % pour cette année », assure-t-il. « On est exactement dans la même situation que l'année dernière, à la même époque, après le trou d'air du deuxième trimestre », poursuit M. Sapin. Certains nous invitaient à revoir à la baisse nos prévisions de croissance. Au final, nous avons eu confirmation de l'ensemble de nos hypothèses. »

Resté que, si certains attendaient ces chiffres du mois d'août pour avoir une idée plus précise des hypothèses sur lesquelles travaille le gouvernement pour le prochain budget, notamment en matière de fiscalité, ils ne sont pas plus avancés. Qu'en est-il, en particulier, de la baisse d'impôt sur le revenu évoquée par François Hollande au début de l'été? « Si, malgré le Brexit, la croissance était de 1,7 % en 2017, ce geste fiscal, qui ne pourrait être supérieur à 2 milliards d'euros, viendrait s'ajouter aux allègements accordés depuis 2014 », déclarait alors le chef de l'Etat dans un entretien aux *Echos*.

« Nous allons poursuivre la baisse de l'impôt sur le revenu », a redit jeudi le premier ministre, précisant vouloir « restituer du pouvoir d'achat aux Français ». Une ferme assurance qui est loin d'être aussi établie du côté de Bercy. « Evidemment, 1,5 % [de croissance], ce n'est pas 1,7 %, met en garde le ministre des finances. Entre 1,5 % et 1,7 %, cela fait précisément une différence de 2 milliards. Cela n'interdit pas une mesure ménage mais le sérieux oblige à dire que ça n'autorise pas les mêmes marges de manœuvre. »

Pour M. Sapin, la priorité pour l'élaboration du dernier budget du quinquennat demeure le respect des équilibres budgétaires. Il en va, à ses yeux, de la crédibilité de la parole de la France vis-à-vis de ses partenaires européens. Pas question, donc, de lâcher la bride et de laisser filer les déficits. Le ministre ne veut pas d'un débat fiscal hors sol. Or, une nouvelle mesure de baisse de l'impôt sur le revenu, pour qu'elle soit visible et perceptible par les bénéficiaires, coûte cher: au minimum 2 milliards d'euros.

## Les pistes de Bercy

On ne les a pas, indique à sa façon le patron de Bercy, qui résiste à la pression exercée par le chef du gouvernement, favorable, lui, à un geste politique afin de se dégager du « ras-le-bol fiscal », qui colle à la gauche au pouvoir depuis 2012. D'une certaine manière, le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, rejoint la position de son colocataire du 6<sup>e</sup> étage. Dans un entretien aux *Echos* du 26 août, interrogé sur l'éventualité d'une nouvelle baisse d'impôt pour les ménages, il avance prudemment que « des choix peuvent être faits en réallouant des efforts fiscaux ou en réalisant davantage d'économies par ailleurs ». Une rhétorique que ne renierait pas M. Sapin.

Entre Matignon et Bercy, il y a donc un clair désaccord sur la forme possible de cette « mesure ménage », comme préfère l'appeler le ministre des finances pour ne pas mettre de l'huile sur le feu. « Mon sentiment est que le premier ministre a voulu illustrer la mesure ménage, indique-t-il. Mais mesure ménage ne veut pas nécessairement dire mesure impôt sur le revenu. » A Bercy, même si les simulations se poursuivent sur différentes hypothèses incluant une

baisse de l'impôt sur le revenu, d'autres pistes continuent à avoir les faveurs du ministre.

L'une consisterait à augmenter le montant de la prime d'activité, qui, depuis janvier, s'est substituée à la prime pour l'emploi et au RSA activité. D'après les chiffres du ministère des affaires sociales, 4,5 millions de personnes avaient perçu la prime d'activité en juin, le montant moyen de la prestation s'élevant à 164 euros. Lors de la préparation de la loi de finances initiale, le gouvernement tablait sur 2 millions d'allocataires. Le coût budgétaire en 2016 sera probablement dépassé de plusieurs centaines de millions d'euros.

Une autre hypothèse étudiée porterait sur une baisse de la Contribution sociale généralisée (CSG) appliquée aux retraités modestes. Cette piste a notamment été portée par la rapporteure générale du budget à l'Assemblée nationale, Valérie Rabault. Un geste en faveur des retraités permettrait de corriger, au moins partiellement, les effets de la modification des conditions d'exonération de la taxe d'habitation intervenue en 2015 pour les retraités. Combinée à la suppression définitive de la « demi-part des veuves », elle a pu avoir pour certains retraités des conséquences massives.

Mesure fiscale en faveur des classes moyennes, comme l'avait envisagé M. Hollande et comme le préconise M. Valls, ou mesures ciblées en direction de catégories modestes, comme semblent le privilégier Bercy et le ministère des affaires sociales. Les choix budgétaires, à quelques mois des échéances électorales, sont hautement politiques. Tout cela devra être arbitré avant le tout début septembre. Des arbitrages qui échoiront à l'Elysée. Le Hollande de septembre déjugera-t-il celui de juin? ■

PATRICK ROGER

**Pour Bercy, la priorité pour l'élaboration du dernier budget du quinquennat reste le respect des équilibres budgétaires**

# Le « choc de simplification » de Hollande peine à se matérialiser

Les patrons ne voient toujours pas l'allégement de la « paperasserie » promis il y a 3 ans.

*Le Figaro 23/08/2016*

MARIE-CÉCILE RENAULT  @Firenault

**ENTREPRISE** Alors que s'ouvre mardi l'université d'été du Medef, le leitmotiv des chefs d'entreprise reste, à côté des baisses d'impôts, la mise en œuvre d'une véritable simplification des contraintes administratives. Et ce, alors que simplifier est depuis trois ans l'une des priorités de l'exécutif et que François Hollande avait lui-même promis, en mars 2013, un grand « choc de simplification ». Non seulement pour faciliter la vie des entrepreneurs au quotidien mais aussi parce que ce syndrome coûterait 60 à 80 milliards d'euros par an, selon l'OCDE, à notre pays.

Trois ans et demi plus tard, le bilan est plus que mitigé. Certes, de nombreuses mesures ont été annoncées : 426 précisément en faveur des entreprises et 200 pour les ménages, dont 65 % ont été mises en œuvre, selon le décompte du secrétariat d'État à la Simplification. Et un nouveau train de dispositions (50 pour les entreprises, 50 pour les particuliers), en faveur de l'apprentissage et des énergies vertes, doit être annoncé en octobre.

Un foisonnement de mesures dans lequel les chefs d'entreprise ne se retrouvent pas. Rares sont ceux capables de citer ne serait-ce qu'une disposition ayant simplifié leur quotidien ! « Ils ne voient pas toujours les progrès car les mesures sont techniques et impactent plutôt leur comptable, leur service RH, etc. », jure Laurent Grandguillaume, député PS de la Côte-d'Or et coprésident, avec la chef d'entreprise Françoise Holder, du Conseil de simplification. C'est un chantier laborieux qui se heurte à des résistances mais nous avançons et avons réussi à passer d'une logique de défiance à une logique de confiance. »

Voilà pour les éléments de langage même si certains progrès sont notables. Comme, par exemple, l'abaissement de 12 à 5 mois de la durée d'obtention des permis de construire, l'allégement de la procédure de recrutement des apprentis mineurs ou le programme « Dites-le-nous une fois » qui a réduit la redondance des informations demandées aux entreprises. « Il y a des progrès mais les chefs d'entre-

prise ont vu arriver, dans le même temps, le compte pénibilité ou la loi Hamon, très pénalisants », nuance Jean-François Clédel, le président de la commission simplification au Medef. Ou encore le renforcement du devoir de vigilance pour les grands groupes, la mise en place de commissions territoriales en matière de dialogue social ou le développement à venir des actions de groupe dans la loi justice. Des réformes que leurs entreprises jugent idéologiques, contre-productives, mises en œuvre pour plaire à la gauche de la gauche, qui plombent leur quotidien et pèsent sur leurs comptes.

L'inflation législative est le principal écueil de la simplification, avec un Parlement qui continue de pondre de nouveaux textes avec leur lot d'exceptions, dérogations et retours en arrière. « On vide la baignoire mais le robinet coule toujours », se plaignait Thierry Mandon, lorsqu'il avait en charge la simplification au gouvernement.

## Flou artistique

De fait, la France rebute à appliquer, comme en Grande-Bretagne, la règle du « 1 in 2 out » qui permet d'éliminer deux lois pour l'adoption d'une nouvelle. « À cela s'ajoute une tradition de l'administration basée sur les autorisations pour protéger les individus et lutter contre la fraude », rappelle Agnès Audier, directeur associé au BCG. Résultat, le choc de simplification peine à se matérialiser. « Le chantier se perd dans les limbes : on compte ainsi pas moins de 1280 dérogations au principe du silence vaut accord !, regrette Agnès Verdier-Molinié, directrice de la fondation Ifrap. C'est beaucoup de communication même si ceux qui s'en occupent sont sincères. »

Coté gain financier, c'est le même flou artistique. Lors du lancement du choc, les différents plans allaient engendrer 11 milliards d'économies en 2017 aux ménages, aux entreprises et aux collectivités locales. À un an de l'échéance, on en est loin et les estimations - invérifiables - des économies produites varient selon les périodes : 2,2 milliards en février 2016 après 2,4 milliards dix-huit mois plus tôt et même 3,3 milliards en mai 2015. ■